

➔ 3 CONDITIONS sont nécessaires pour nous rejoindre [:]

- 1 **Être motivé...**
La création d'activité demande une implication totale dans le projet, qui doit être mûrement réfléchi.
- 2 **Maîtriser un métier...**
Diplôme ou expérience, l'important est de définir un savoir-faire permettant de bâtir votre projet sur une base solide.
- 3 **Partager une conviction...**
La dimension collective et coopérative de Coopilote suggère qu'« *entreprendre ensemble* » est une valeur partagée.



CONTACTEZ NOUS !

Vous avez un projet de création d'entreprise ou d'activité, vous souhaitez tester votre projet, ou vous souhaitez simplement une information...
N'hésitez pas à nous contacter !

<http://www.coopilote.com>

coopilote

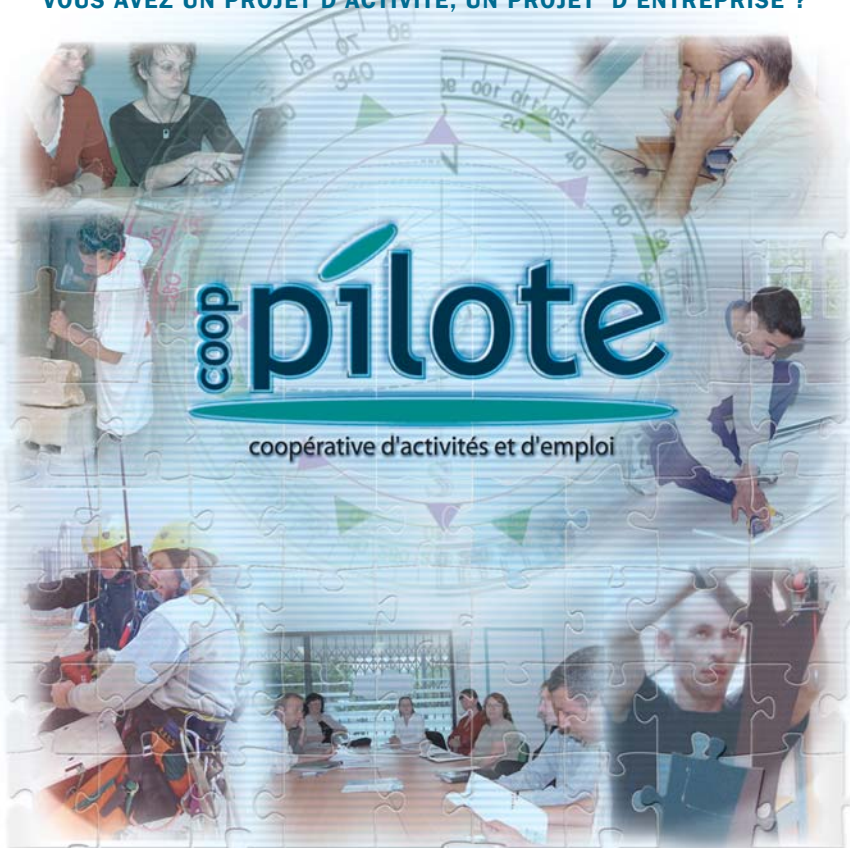
coopérative d'activités et d'emploi

Centre « Les Fougères »
25200 Grand-Charmont
☎ 03.81.95.48.91

Coopilote fait partie de l'ensemblier **Défi é**



VOUS AVEZ UN PROJET D'ACTIVITÉ, UN PROJET D'ENTREPRISE ?



POUR BIEN DÉMARRER SA CRÉATION D'ACTIVITÉ.

→ Les difficultés d'entreprendre seul...



Être créateur d'entreprise demande mille compétences : maîtrisant parfaitement son métier, le jeune entrepreneur doit aussi être gestionnaire, commercial, juriste ou manager... Autant de fonctions qu'il doit affronter seul, sans y avoir été préparé.

Dans les trois premières années, environ 50% des entrepreneurs individuels non accompagnés sont conduits à un arrêt de leur activité, montrant que la seule compétence technique ne suffit pas.

→ Une Coopérative d'Activités et d'Emploi, c'est quoi ?

- Une entreprise offrant un cadre juridique, économique et social permettant de tester son projet, et de développer son activité.
- Une entreprise collective, qui permet aux porteurs de projet de s'appuyer sur une équipe d'accompagnement et un collectif d'entrepreneurs, tout en étant autonome au quotidien.
- Une entreprise solidaire, où l'accompagnement des projets individuels favorise leur réussite, et renforce la solidité de l'ensemble.



→ Coopilote, une coopérative qui propose à chaque porteur de projet :

- Un cadre juridique permettant de tester et de démarrer son activité légalement.
- Un statut de salarié et d'entrepreneur.
- Un conseil et un accompagnement de l'activité au quotidien.
- Un apprentissage concret et actif du pilotage de son entreprise.
- Un co-pilotage et une aide au développement de son activité.

→ Être entrepreneur-salarié, c'est :

Être entrepreneur et salarié : vous êtes maître de votre activité et de son évolution. Mais vous êtes juridiquement un salarié de la coopérative. Votre chiffre d'affaires finance vos achats et frais, votre salaire et charges sociales.

Entreprendre et apprendre : au départ, concentrez-vous sur vos clients et votre activité, la coopérative s'occupe du reste. Ensuite, vous êtes formé à la gestion et au pilotage de votre entreprise.

Donner et recevoir : la présence de nombreux autres entrepreneurs vous apportera un soutien précieux, des synergies utiles. En retour, votre aide auprès d'entrepreneurs sera appréciée. Votre contribution aux frais administratifs de la coopérative renforce cette cohésion.

